



RPI Fulleren-Mertzen-Strueth- St Ulrich

Compte rendu du conseil d'école du RPI de Fulleren/Mertzen/Strueth/St-Ulrich du 06 novembre 2015

Le conseil débute à 20h00.

- Présents :
- Messieurs le Président du SIS et Maire de St-Ulrich, le vice-président du SIS, les Maires de Mertzen et Fulleren ainsi que les délégués des communes
 - Mesdames Bilger, Fehr, Gaillard, Hauptmann, Rabotot et Monsieur Hartmann (représentants des parents)
 - Mesdames Gallard, Ott et Wiest (enseignantes)
 - Messieurs Klein et Schiffli (enseignants)
 - Madame De Abreu (ATSEM)
- Excusés :
- Madame l'Inspectrice de la circonscription d'Altkirch, monsieur le Maire de Strueth, mesdames Michaud et Nass (Enseignantes), mesdames Hell et Langenbronn (AESH), mesdames Basilio et Schwartzentruber (ATSEM), Madame Albiet (accompagnatrice du bus).

En avant-propos, M. Le directeur rend hommage à M. Bernard Mieschberger (Maire honoraire de Fulleren) décédé cet été.

1) Approbation du compte-rendu du conseil d'école du 19 juin 2015

Le compte-rendu est approuvé par le conseil d'école à l'unanimité.

2) Le conseil d'école : composition, compétence et organisation interne

a) Résultats des élections des parents d'élèves au conseil d'école :

Il y eu 82 votants sur 133 électeurs soit 61 % de participation. Comme une seule liste était présente, tous les membres de la liste (4 titulaires et 2 suppléants) ont été élus.

b) Composition :

Le directeur fait le listing réglementaire de tous les membres du conseil d'école.

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur d'école, président ;
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ; dans le cas d'un R.P.I., les collectivités intéressées désignent leurs représentants au conseil d'école ;
- les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, les instituteurs complétant un service à mi-temps ou une décharge de service ; un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'Education. Ces représentants constituent au sein du conseil d'école le comité des parents ;
- l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

- les personnels du réseau d'aides spécialisées non mentionnés précédemment ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmières scolaires, les assistantes sociales et les agents spécialisés des écoles maternelles. En outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil ;
- le cas échéant, les personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes, les maîtres étrangers assurant dans les locaux scolaires des cours de langue et culture d'origine, les maîtres chargés des cours de langue et de culture régionales, les personnes chargées d'activités complémentaires et les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Dans le cadre de la réglementation, le directeur avait demandé aux Maires de désigner 2 de leurs représentants qui seront membres de droit au conseil d'école. Il s'agit de M. Murer (Maire de St-Ulrich et président du SIS) et de M. Fehr (adjoint au Maire de Mertzen et vice-président du SIS). Néanmoins afin de ne pas exclure les autres représentants des municipalités, le directeur

propose au conseil d'école d'inviter systématiquement les maires et les représentants des communes qui ne seraient pas désignés. Cependant, ceux-ci ne jouiront pas du droit de vote.

c) Les attributions du conseil d'école :

Le directeur d'école rappelle et répertorie les différentes attributions du conseil d'école grâce à un document écrit projeté à tous les membres présents du conseil d'école.

d) Le fonctionnement :

Le conseil d'école est élu pour un an et se réunit de manière ordinaire une fois par trimestre. Il peut également se réunir de manière extraordinaire à la demande du directeur, du Maire ou de la moitié de ses membres. Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont faites par les membres du conseil d'école notamment les représentants des Maires et les parents élus. Un compte-rendu sera systématiquement rédigé et adressé à tous les membres du conseil d'école ainsi qu'à l'ensemble des parents d'élèves.

3) Gestion financière du SIS/remplacement de la secrétaire du SIS

Les communes de Fulleren et de Strueth gèrent les dépenses des locaux accueillant les écoliers.

Une mutualisation des dépenses a été décidée dans le cadre du SIS, une nouvelle convention sera donc signée entre les 4 communes qui rentrera en application au 1^{er} janvier 2016.

A ce jour, aucun remplaçant n'a été trouvé pour le poste de secrétaire du SIS.

4) Mise en place des activités péri-éducatives

Les parents des enfants ayant participé aux TAP l'année dernière ont été consultés. Une satisfaction quasi-unanime a été constatée. De ce fait, les activités péri-éducatives sont reconduites cette année.

66 élèves sont inscrits, ce qui représente 69 % de la totalité des élèves.

8 activités sont proposées, elles sont assurées par 6 animateurs.

Les parents élus demandent s'il est possible d'être informé dès le mois de juin d'une date à laquelle les TAP démarreront l'année suivante. Cette demande est difficile à tenir car il est impossible de donner à l'avance la liste des activités qui seront proposées ainsi que des animateurs qui les assureront.

5) Création d'un site bilingue

Monsieur Murer rappelle qu'une réunion d'information a été organisée par le SIS le 22 juin 2015 à Fulleren. Les parents des enfants nés en 2011, 2012 et 2013 y ont été conviés afin d'être informés d'une éventuelle ouverture d'un site bilingue à la rentrée 2016. Les parents se sont prononcés et seulement 10 réponses sur les 31 étaient favorables. Par conséquent, les délégués du SIS se sont prononcés contre l'ouverture de ce pôle bilingue.

Néanmoins, cette question pourra être soulevée à chaque rentrée scolaire.

Il est précisé que pour ouvrir une classe bilingue, une quinzaine d'élèves devront être inscrits. Se posera alors la question des locaux.

6) Charte de la Laïcité

Monsieur le Directeur présente la charte de la laïcité aux membres du conseil d'école. Celle-ci a été distribuée à tous les parents à la rentrée scolaire et elle sera annexée au règlement intérieur de l'école.

Les parents se demandent si celle-ci a été expliquée aux écoliers. Compte-tenu du vocabulaire utilisé, ceci peut être très compliqué. Cependant, si un incident ou un évènement particulier se produit, des temps d'échanges et de débats pourront avoir lieu.

Monsieur le Directeur rappelle qu'une heure d'Education Morale et Civique a aussi été mise en place depuis la rentrée 2015. Dans ce nouveau cadre, certaines questions peuvent être mise en avant, comme le harcèlement scolaire ou encore les attentats.

7) Nouveau Projet d'école

Monsieur le Directeur présente le projet d'école 2014-2017 et en précise les objectifs.

- Objectif n°1 : les TUIC au service des apprentissages

Développement de l'utilisation des TUIC (acquisition de logiciels informatiques, finalisation de différents projets sous forme numérique, ...) et échanges de pratiques entre enseignants afin de faire progresser les élèves au B2i (progression, organisation de projets intégrant les TUIC) et de faire évoluer la pédagogie des classes.

- Objectif n°2 : développer l'enrichissement culturel de l'élève

Introduction d'une trace de pratique culturelle (cahier ou autre) qui suivra l'élève durant sa scolarité.

Découverte des différentes formes d'expressions culturelles (visite de musées, d'expositions, opération « école et cinéma », visualisation de spectacles).

Mise en place de projets notamment grâce à des partenariats avec des artistes : spectacles des élèves, expositions, .. sorties, classes de découverte,...).

Ouverture culturelle en langue allemande : participation au festival Augenblick, assister à des spectacles pour enfants en langue allemande ou en dialecte, visites de musées et d'exposition à Bâle (Tinguely, Kunstmuseum, musée du papier etc...).

- **Objectif n°3 : favoriser la démarche expérimentale**

Organisation de défis en sciences (avec d'autres classes de même niveau) ou en mathématiques (notamment pour la liaison CM-6^{ème} : épreuves Maths sans Frontière, Calcul@tice, etc...).

Le conseil d'école émet un avis favorable sur ce projet d'école

8) Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC)

Monsieur le Directeur présente le PEAC. Il s'agit de créer un parcours culturel tout au long de la scolarité de l'élève.

L'objectif est d'avoir une expérience riche et variée tout au long du parcours scolaire et de rencontrer l'ensemble des domaines artistiques. L'ouverture culturelle se fera au travers des partenariats avec des artistes et des visites, de l'Histoire de l'Art et des productions des élèves.

Un bilan a été fait par l'équipe enseignante et le PEAC est en train d'être élaboré. Il sera présenté cette année scolaire, au 2^{ème} ou au 3^{ème} conseil d'école.

9) Sécurité aux abords des écoles

Les parents d'élèves soulèvent des difficultés liées au bus à Fulleren :

- Il n'y a pas de zone de sécurité et de trottoir là où le bus s'arrête.
- Il faudrait privilégier un sens de circulation pendant certaines heures.
- Il pourrait y avoir une zone délimitée ou des barrières.

Monsieur le Maire de Fulleren informe le conseil qu'une réflexion est en cour concernant le marquage au sol et le sens de circulation. Il propose également de faire des propositions sur des plans.

10) Informations sur les actions spécifiques de l'école

a) La semaine du goût :

PS – MS : A partir du thème du potiron, les élèves ont réalisé plusieurs recettes (une soupe, un pavé de potiron au chocolat, une salade de pâtisson et de la pâte à tartiner au potiron).

GS – CP : La classe est allée au restaurant La Pomme d'OR de Strueth. Les élèves ont participé à des ateliers sur les saveurs et ont concocté leur repas sur le thème du potiron.

CE1 – CM1 : Les élèves ont fait des productions écrites en travaillant la recette de cuisine. Ils ont fait des recettes salées le jeudi et des recettes sucrées le vendredi.

CE2 – CM2 : La classe a été accueillie à l'Auberge du Paradis. Les élèves ont préparé des chaussons aux pommes, offerts par le chef du restaurant.

- b) Le spectacle de Noël : Il porte sur le thème de la Flûte enchantée de Mozart et se déroulera le lundi 7 décembre. Les élèves découvriront des instruments de musique.
- c) Rencontre badminton en élémentaire : Au mois de décembre.
- d) Le carnaval : Le 5 février pour l'école de Strueth et le 1^{er} mars pour l'école de Fulleren. Les brigades vertes seront présentes sur le site de Strueth.
- e) Le festival Augenblick : Toutes les classes de l'école iront visionner un film en langue allemande au cinéma d'Altkirch.
- f) Le festival du court métrage : Au mois d'avril, les classes de GS-CP, CE1-CM1 et CE2-CM2 assisteront à ce festival en visionnant des films et en participant à des ateliers.

11) Le mot des Maires

- Monsieur le Maire de Saint-Ulrich :

Fin novembre, des travaux d'assainissement démarreront dans les 4 communes.

La Communauté de Communes va faire construire une station d'épuration à boue active à Saint-Ulrich.

- Monsieur le Maire de Mertzen :

Il adresse ses encouragements aux animateurs des TAP.

Le projet d'école est intéressant.

Il incite les classes à aller visiter l'exposition sur « Les tranchées oubliées » à Dannemarie.

- Monsieur le Maire de Fulleren :

La journée citoyenne est reconduite et se déroulera le 21/05/16.

Les 2 appartements au-dessus de l'école ont été rénovés.

Le bureau du Directeur a été rénové par une partie du conseil municipal. La mise en place d'Internet devrait se faire.

La salle communale a beaucoup de succès et est occupée tous les jours pour les activités de l'école et presque chaque week-end par des réservations.

Il y a un projet de rénovation des deux couloirs de l'école.

Concernant la rénovation du bâtiment école, le budget hors taxes, est estimé à 170 000 euros.

11- Points divers :

- Il y a 2 AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) dans l'école.
- Michel Klein intervient les vendredis après-midi auprès des classes de Fulleren, dans le cadre de l'enseignement des sciences. Pour les périodes 1 et 2, il traitera de la question des insectes. Il intervient également dans le cadre des TAP.
- Mme Hartemann intervient les mercredis matins auprès des classes de Fulleren dans le cadre de l'enseignement de l'allemand.
- Le projet Voile se déroulera du 29 mars au 1^{er} avril 2016, il concerne les élèves de CM1 et de CM2.
- Monsieur le Directeur remercie les pompiers de Strueth pour le prêt de la salle, deux fois par semaine, à la classe de GS-CP pour les activités physiques et sportives.
- Le directeur remercie également les communes pour les travaux d'été (rampe d'accès et macadam dans la cour à Strueth, marquage dans la cour et rénovation d'une salle pour le bureau du directeur à Fulleren).
- A la rentrée 2016, il devrait y avoir 9 nouveaux élèves de petite section.
- Il y a une nouvelle ATSEM (Mme Basilio) à mi-temps dans la classe de PS-MS de Strueth
- Les classes de Strueth ont un projet dans le cadre de la sécurité routière et de l'APER. Une première sortie a eu lieu, et d'autres suivront. Le projet est établi sous l'impulsion du conseiller pédagogique en EPS. Les enseignants demanderont un crédit exceptionnel au SIS pour l'achat de 4 draisienne et un traçage au sol à la commune de Strueth.
- Les parents regrettent et se questionnent sur la fermeture du périscolaire de Fulleren le soir. Ce n'est pas encourageant pour l'avenir.
- Lydie Wiest (mandataire de la coopérative scolaire) présente le bilan de l'OCCE et explique les différentes recettes et dépenses.

Le conseil se termine à 22h15, Monsieur le Directeur remercie les membres présents.

Le 2^{ème} conseil d'école est fixé au 4 mars 2016, à 20h00.

Le directeur de l'école
A. SCHIFFLI

La secrétaire de séance
V. OTT

